



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

pauvreté

Question au Gouvernement n° 1731

Texte de la question

AGGRAVATION DE LA PRÉCARITÉ ET DE LA PAUVRETÉ

M. le président. La parole est à M. Alain Néri, pour le groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

M. Alain Néri. Monsieur le Premier ministre, le chômage augmente, la précarité de l'emploi s'aggrave et la pauvreté se développe. Nombreux sont nos concitoyens qui vivent en dessous du seuil de pauvreté, fixé par l'Europe à 817 euros et par l'INSEE à 880 euros. La pauvreté frappe plus particulièrement les personnes âgées, les femmes et les familles monoparentales, ainsi que les jeunes. C'est insupportable !

Savez-vous que, dans notre pays, nombreux sont les retraités, qu'ils aient travaillé dans l'agriculture, le commerce, l'artisanat ou qu'ils aient été ouvriers, payés au SMIC durant toute leur carrière, dont les ressources sont inférieures à l'allocation spécifique aux personnes âgées, soit 677 euros ? Quand allez-vous enfin augmenter les retraites pour que nos anciens puissent vivre dans la dignité ?

Les rapports du Secours catholique et du Secours populaire dénoncent l'aggravation de la précarité chez les femmes et les jeunes en particulier, qui n'ont même pas 700 euros pour vivre parce qu'ils n'ont qu'un travail temporaire ou un temps partiel subi. Peut-on vivre ou seulement survivre avec un tel salaire ?

M. Patrick Roy. Non !

M. Alain Néri. Alimentation énergie, logement : les dépenses quotidiennes explosent. Or vous annoncez de nouveaux déremboursements de médicaments et une hausse du forfait hospitalier. Ce ne sont plus seulement les chômeurs, mais aussi les salariés précaires qui ont recours au Secours catholique et au Secours populaire pour boucler les fins de mois.

Comment appeler à la cohésion nationale quand il n'y a plus de cohésion sociale parce que les plus aisés se gavent d'avantages indécents, comme le bouclier fiscal (*" Ah ! " sur les bancs du groupe UMP*)...

M. François Grosdidier. Le disque est rayé !

M. Alain Néri. ...et autres retraites chapeau que vous refusez de supprimer, pendant que d'autres, les plus modestes, sombrent dans la précarité ?

Comment ne pas se révolter quand on offre à des jeunes un salaire de 700 euros par mois qui leur interdit de s'installer et de fonder une famille ? Comment donner confiance en l'avenir à notre jeunesse lorsque le seul horizon que vous leur proposez est de devenir travailleur pauvre ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

M. le président. La parole est à M. Martin Hirsch, haut commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté, haut commissaire à la jeunesse.

M. Martin Hirsch, *haut commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté, haut commissaire à la jeunesse*. Monsieur Néri, vous avez raison de vous référer à ce remarquable rapport du Secours catholique ; nous aussi, nous travaillons avec le Secours catholique et le Secours populaire. Nous lisons leurs rapports, nous les rencontrons régulièrement, nous écoutons leurs propositions et nous les suivons.

Selon le Secours catholique, les femmes isolées sont de plus en plus souvent en situation de vulnérabilité. Pour la première fois, cette année, la prime de Noël - qui, sans cela, ne mériterait pas son nom -, ce complément des minima sociaux, sera versée aux bénéficiaires de l'allocation de parent isolé, aux femmes seules avec des enfants. Cela fait dix ans que ce complément existe ; c'est la première fois qu'il est versé à ces personnes, et ce n'est que justice. Nous mettons ainsi un terme à une injustice extravagante.

Par ailleurs, 80 % des travailleurs pauvres sont des travailleuses.

M. Patrick Roy. Et vous ne faites rien !

M. Martin Hirsch, *haut commissaire*. Jusqu'à présent, à cause de la prime pour l'emploi, les travailleurs les plus pauvres étaient privés de tout soutien à leurs revenus, ainsi que l'INSEE vient de le rappeler. Avec le revenu de solidarité active, les salariés les plus modestes, donc les travailleuses pauvres, vont bénéficier d'un tel soutien. Et nous travaillons avec le Secours catholique pour que la possibilité de recourir au RSA soit bien connue de toutes les familles vulnérables.

Ensuite, pour les femmes, qui ont plus de difficultés à reprendre le travail, notamment à cause du premier mois de garde d'enfant et de certaines dépenses, l'aide personnalisée de retour à l'emploi peut être débloquée de manière immédiate, sur simple facture, par les conseils généraux et les CCAS. (*Exclamations sur les bancs du groupe SRC.*)

M. Jean-Yves Le Bouillonnet. C'est nous !

M. Albert Facon. Merci aux communes !

M. Christian Bataille. Et aux départements !

M. Martin Hirsch, *haut commissaire*. Cette aide est financée à 100 % par l'État et nous espérons que vous pourrez dépenser l'ensemble de l'enveloppe qui lui est allouée.

Quant aux personnes âgées, le minimum vieillesse, qui a été augmenté de 6,8 % l'année dernière, fera l'objet d'une revalorisation de 25 %.

Reste le problème du surendettement. J'espère que la prochaine loi sera à même de lutter efficacement contre ce phénomène. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [M. Alain Néri](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1731

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Solidarités actives contre la pauvreté et jeunesse

Ministère attributaire : Solidarités actives contre la pauvreté et jeunesse

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 novembre 2009

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 19 novembre 2009